



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prise en charge

Question écrite n° 62194

Texte de la question

M. Yann Capet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prise en charge des patients atteints d'hémostasie. En prenant en compte l'hémophilie, les formes les plus sévères de la maladie de Willebrand et des autres maladies hémorragiques, on estime en France à 15 000 le nombre de personnes affectées par un trouble de l'hémostasie. Ces malades, s'ils ne sont pas efficacement traités, suivis et accompagnés tout au long de leur vie, peuvent connaître des séquelles articulaires importantes, entraînant des handicaps irréversibles. Pourtant, ces troubles rares de la coagulation restent peu et mal connus du grand public. Aujourd'hui, de nouvelles thérapeutiques encore à l'étude apportent aux patients et à leurs proches l'espoir d'une amélioration de leur quotidien par la diminution de la fréquence de prise des traitements, voire même, dans un avenir plus lointain, l'espoir d'une guérison. C'est pourquoi il souhaite connaître les mesures prises pour lutter contre ce fléau.

Données clés

Auteur : [M. Yann Capet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (7^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62194

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6320

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)